



DÉFINITION DES SERVICES PROPOSÉS (2)

SENSIBILISATION _ ensemble d'actions consistant à promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès de tous publics en individuel ou en collectif (scolaire, étudiant, demandeur d'emploi, salarié...).

DÉTECTION _ ensemble d'actions consistant à repérer activement des projets potentiels, des publics potentiellement porteurs de projet, des porteurs d'idées susceptibles de devenir un projet de création d'entreprise, des initiatives économiques.

ACCUEIL/INFORMATION _ réception de personnes porteuses d'un projet ou d'une idée et mise à disposition d'un premier niveau d'information nécessaire à l'avancement de leur projet.

ORIENTATION _ orientation du porteur de projet vers l'interlocuteur ou la prestation le plus adapté aux besoins du porteur.

RECHERCHE D'IDÉES _ cette prestation permet à des personnes souhaitant créer mais n'ayant pas d'idée précise de rechercher un secteur d'activité pour se lancer (définition RARE).

ACCOMPAGNEMENT AVANT CRÉATION _ suivi dans la durée du porteur avec pour objectif le murissement et l'aboutissement du projet. L'aide est donc apportée sur une certaine durée et avant la création (ou reprise) de l'entreprise.

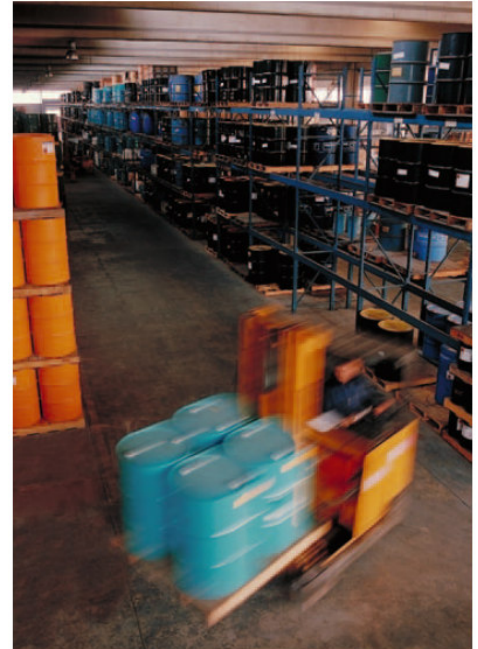
CONSEIL _ informations techniques, précises et ponctuelles concernant différents domaines (fiscalité, finance, comptabilité, gestion, commercial, international, implantation...) et à différents moments du processus de création ou de reprise d'entreprise.

DIAGNOSTIC _ analyse de l'ensemble du projet dans ses aspects technique, humain, financier, commercial, de propriété intellectuelle... pour identifier ses forces et ses faiblesses et ainsi le sécuriser dans le temps. C'est en quelque sorte une phase de validation du projet qui peut aussi comporter une étude de marché, et une étude de faisabilité.

FINANCEMENT _ mobilisation sous différentes formes de ressources financières apportées au porteur de projet (subventions, prêts et prêts d'honneur, garanties, dispositif Accre, Eden, chèquiers conseils, participation au capital, avances ou tout autre avantage financier). Ces ressources peuvent être propres à la structure ou externes.

HÉBERGEMENT _ mise à disposition du futur chef d'entreprise d'un espace pour exercer son activité ou hébergement juridique.

SUIVI POST CRÉATION _ Ensemble de contacts et de séquences organisés sur une certaine durée dont l'objectif est d'assurer un suivi économique généraliste mais aussi humain de la jeune entreprise.



(2) Définitions inspirées du référentiel utilisé par LVE (Lyon Ville de l'Entrepreneuriat) sur lequel s'appuie également la démarche RARE (Rhône-Alpes région de l'entrepreneuriat)